



**Publiée sur le site internet de la commune le : 3 novembre 2022**  
**MASSAROTTI Yves, Maire de la commune de Vougy**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept octobre, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 18 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Absents : 7

Absent excusé : 0

**Absents ayant donné pouvoir : 3**

MENEGON Daniel ayant donné pouvoir à MASSAROTTI Yves

LAURENSEN David ayant donné pouvoir à CAPRI Brigitte

DUCROUX Elisabeth ayant donné pouvoir à PASQUALIN Martine

Votants : 15 votants

Quorum atteint

Secrétaire de séance : LEDRU Sindy

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	x		MENEGON Daniel		x	DEPOISIER Fabrice		x
LAURENSEN David		x	SCANU Stéphane	x		LEDRU Sindy	x	
DUCROUX Elisabeth		x	BOUACHRAOUI Saïda	x		SIMONIN Marc		x
VALENTINI Christian	x		GENOVA Antonio	x		VOTTERO Cédric	x	
PASQUALIN Martine	x		ROGAZY Fabienne	x		GLIERE Emeline		x
CAPRI Brigitte	x		PEPIN Nathalie	x				
TINJOUJ Denis	x		AZZOPARDI Karen		x			

### **OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « UNION SPORTIVE DE VOUGY »**

Monsieur le Maire :

- expose aux membres du conseil municipal une proposition d'attribution de subvention exceptionnelle sur l'exercice 2022 à l'association « Union Sportive de Vougy » en raison du retard des travaux de la salle polyvalente où devait se dérouler son loto annuel,
- considérant que cette association est contrainte de louer une salle à une autre commune,
- rappelle le montant de 45 000 € voté au budget primitif 2022 à l'article 65748 (*Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé*),
- informe que les crédits disponibles à cet article budgétaire s'élèvent à 11 022 €.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- DÉCIDE DE VERSER sur l'exercice 2022 la somme de 1 200,00 € à l'association « Union Sportive de Vougy », afin qu'elle puisse organiser son loto annuel, dans une autre commune.

La secrétaire de séance,

Sindy LEDRU

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.*

Le Maire,



Yves MASSAROTTI